



TRANSPORT/DÉPLACEMENT  
➤ LE 1<sup>ER</sup> POLE D'ÉCHANGES  
MULTIMODAL À DUPARC  
SAINTE-MARIE  
➤ LE FUTUR RUN RAIL



LA RÉUNION!  
positive.



# **SOMMAIRE**

**4**

**LE PREMIER PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL À DUPARC / SAINTE-MARIE**

**8**

**LE FUTUR RUN RAIL :**

LE TRACÉ ENTRE SAINTE-MARIE/DUPARC ET SAINT-DENIS/BERTIN

**14**

**INTERMODALITÉ :**

COMMENT LA RÉGION FAVORISE LA MOBILITÉ DURABLE ?

## **Préambule**

Depuis mars 2010, la Région Réunion s'est engagée, avec toutes les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) dans une démarche de développement d'une politique d'actions concrètes en matière de transports collectifs (Trans Eco Express) avec :

→ **la réalisation d'améliorations** (couloir d'approche, etc.) **des infrastructures** (routes nationales) afin de faciliter la circulation des bus et autocars aux abords (entrées & sorties) des agglomérations (traitement des points noirs du trafic routier, fluidification et écoulement aux heures de pointe) ;

→ **des aides financières au renforcement et au renouvellement du parc de matériel roulant**, en privilégiant les bus propres ;

→ **le financement d'abris-voyageurs et de mobiliers urbains** ; le financement (études & travaux) de TCSP (Transport en Commun en Site Propre) portés par les communautés d'agglomération ;

→ la mise en place en septembre 2013 du Syndicat Mixte des Transports de La Réunion (SMTR) pour permettre une nouvelle gouvernance de la politique transport à l'échelle du territoire.

### **OBJECTIFS :**

→ décongestionner les infrastructures routières saturées,

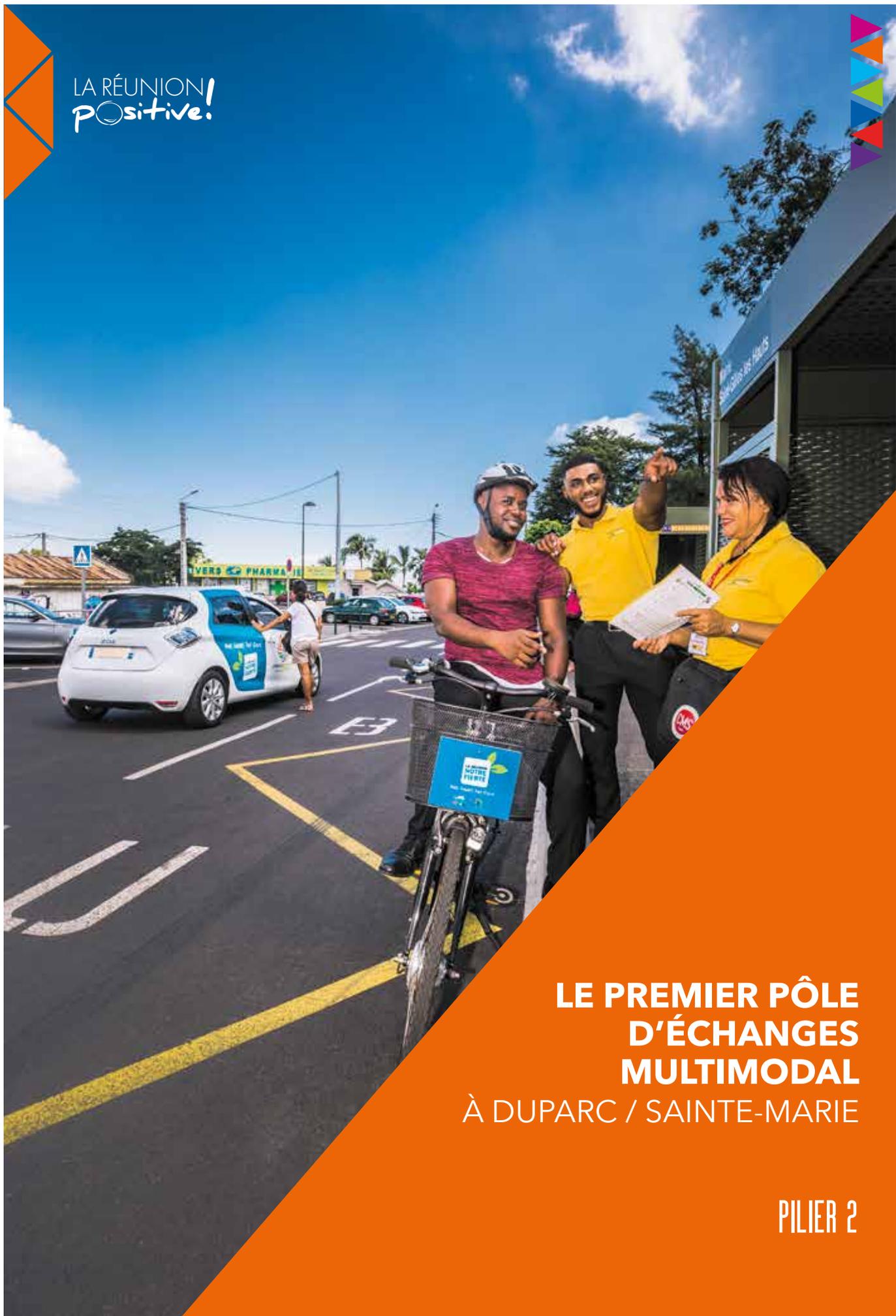
→ favoriser l'usage des transports collectifs par la population,

→ réduire l'impact environnemental (émissions de gaz à effet de serre).

Dans cette perspective de valorisation, de modernisation et de mutualisation des transports en commun, la Région, en étroite collaboration avec l'ensemble des AOM, a réalisé le premier pôle d'échanges de Duparc à Sainte-Marie.

Cette infrastructure constitue la première implantation d'une série répartie le long du tracé du futur réseau express de transport régional : le Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG). Une infrastructure multimodale qui sera également le départ de la section 1 Nord (Duparc-Bertin) du nouveau transport public en ferré léger, le Run Rail.

LA RÉUNION!  
Positive!



**LE PREMIER PÔLE  
D'ÉCHANGES  
MULTIMODAL  
À DUPARC / SAINTE-MARIE**

**PILIER 2**



## PILIER 2

# LE PREMIER PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL À DUPARC / SAINTE-MARIE

Premier de l'île, le pôle d'échanges Duparc à Sainte-Marie est inauguré le 19 septembre 2018. Initiée en 2012 par un long travail de concertation avec l'ensemble des AOM (Autorités Organisatrices des Mobilités) et mandatée à la SPL Maraïna depuis novembre 2013, cette opération s'implante sur une assiette foncière de 3ha, propriété de la Région, placée idéalement en bordure du littoral, entre l'aéroport de Gillot et la RN2 (échangeur de Duparc).

Le pôle d'échanges en bref c'est :

→ **8 quais destinés à accueillir des véhicules** du réseau interurbain (Car jaune) et du réseau urbain de la Cinor (Citelis) ;

→ **1 parking relais de 100 places accessible à tous** les usagers et gratuit (lors de la 1<sup>ère</sup> année d'exploitation), dont une partie dédiée au covoiturage, des emplacements réservés aux taxis et un espace pour les vélos.

→ Lieu de vie et d'activité économique, le pôle d'échanges de Duparc Sainte-Marie accueillera également **deux locaux commerciaux**.

### PÔLE D'ÉCHANGES : DE QUOI S'AGIT-IL ?

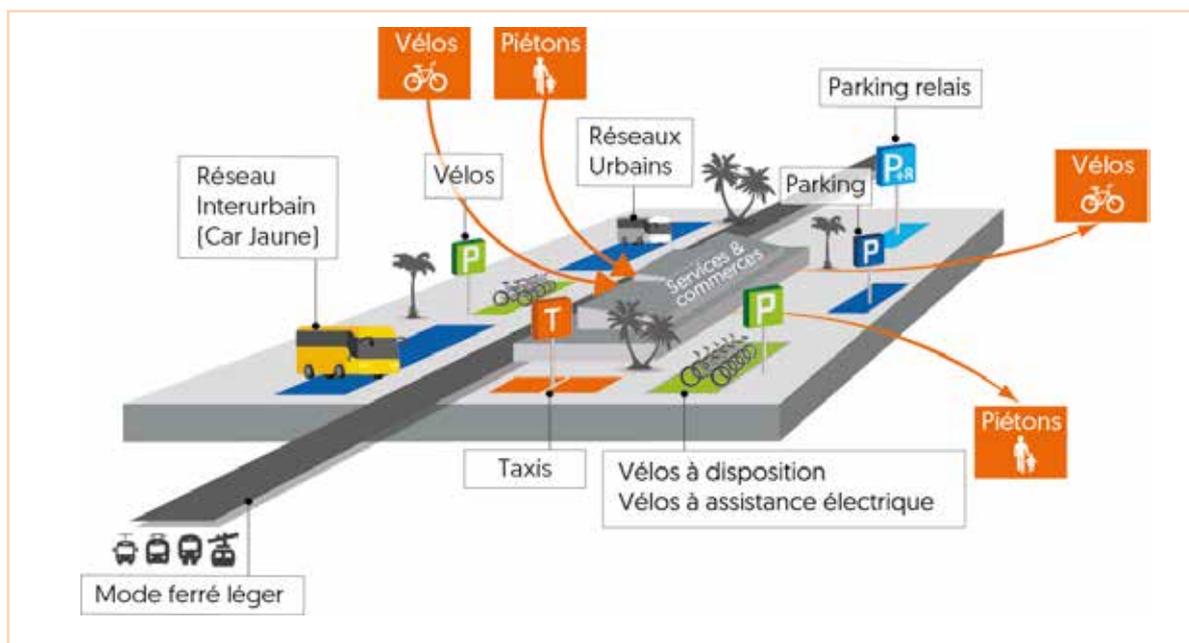
Un Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) est un lieu où s'opère une interconnexion entre différents modes de transports. Le PEM doit permettre de faciliter le transfert de voyageurs et contribuer à structurer l'espace urbain dans lequel il s'inscrit. Il représente à la fois :

- une structure de transport essentielle aux déplacements ;
- un lieu de polarité urbaine où des activités de services peuvent être implantées ;
- une interface entre l'offre et les services de transport.

Ayant pour vocation à répondre à des déplacements urbains et interurbains, les pôles d'échanges multimodaux sont à la fois des portes d'entrée sur les réseaux collectifs mais également des lieux de rabattement vers d'autres modes de déplacement lourds/légers. Ces lieux de connexion bénéficient à des usagers de proximité.

Dans le cadre de la réalisation du RRTG, cette infrastructure constituera également, sur le plus long terme, le point de départ de la section 1 Nord du futur Run Rail (entre Duparc et Bertin).

### → EXEMPLE DE CONFIGURATION D'UN PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL





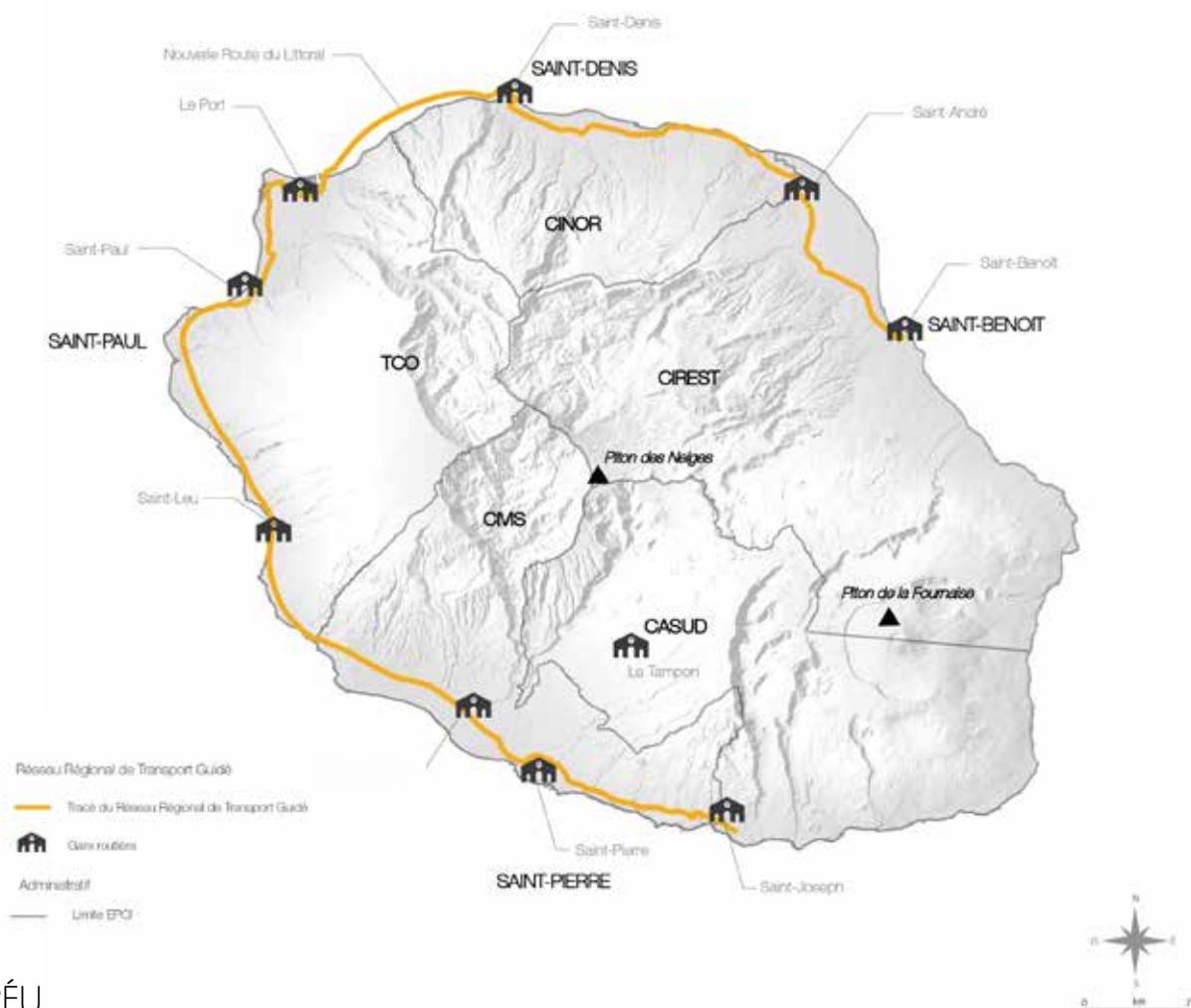
## PILIER 2 LE PREMIER PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL À DUPARC / SAINTE-MARIE

### LE RÉSEAU RÉGIONAL DE TRANSPORT GUIDÉ : COLONNE VERTÉBRALE DES TRANSPORTS EN COMMUN

Dans le cadre de sa politique en faveur des transports en commun, la Région pilote les études visant à doter La Réunion d'un réseau à l'échelle régionale intitulé Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG), un linéaire de 150 km allant de Saint-Benoît à Saint-Joseph, en passant par Saint-Denis et le littoral Ouest.

Afin de contribuer à améliorer la mobilité, la qualité de vie et de l'environnement sur l'île, les objectifs du Schéma Régional des Infrastructures et des Transports de La Réunion (SRIT) en matière de transports en commun (TC) consistent à développer une offre de transport moderne et performante, et à améliorer la qualité du service rendu à l'usager.

#### → UN RÉSEAU DE TRANSPORT GUIDÉ MODERNE, DU NORD AU SUD



## PILIER 2

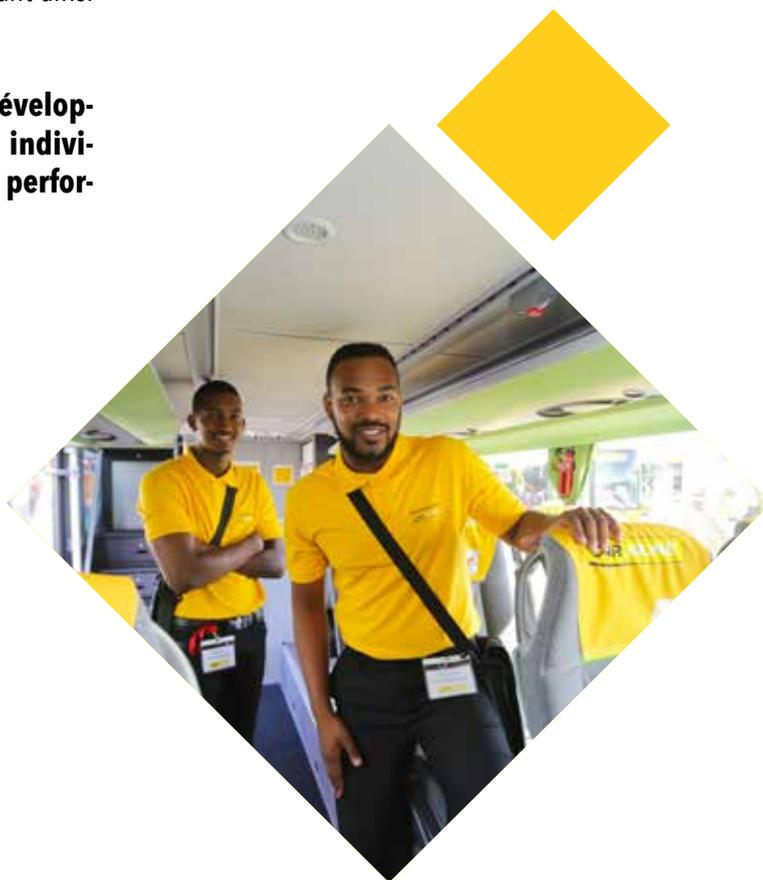
### LE PREMIER PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL À DUPARC / SAINTE-MARIE

Le Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG) a pour ambition d'être une infrastructure évolutive d'un bus vers un mode guidé rapide offrant des temps de parcours concurrentiels à la voiture. Il s'agit d'un transport en commun direct entre chaque pôle urbain et connecté aux réseaux urbains des Autorités Organisatrices de Mobilités (AOM).

Décliné à l'échelle régionale, ce réseau, conçu comme la colonne vertébrale des transports en commun sur l'île, a un rôle primordial dans le maillage et la structuration du territoire.

Le RRTG s'appuie sur un maillage de portes, gares ou stations desservant les principaux pôles urbains. Il assure également une connexion avec les Transports en Commun en Site Propre (TCSP) urbains via les pôles d'échanges et se décline autour d'un nombre d'arrêts restreint proposant ainsi une vitesse commerciale élevée.

**Avec le RRTG, la Région Réunion assure le développement des modes alternatifs à la voiture individuelle grâce à ce mode de transport collectif performant.**



LA PHUNION  
Positive.



**RUN RAIL :**  
LE NOUVEAU  
TRANSPORT PUBLIC  
RÉSEAU RÉGIONAL  
DE TRANSPORT  
GUIDÉ- SECTION NORD

**PILIER 2**

## PILIER 2

### RUN RAIL :

### LE NOUVEAU TRANSPORT PUBLIC RÉSEAU RÉGIONAL DE TRANSPORT GUIDÉ- SECTION NORD

## ZOOM

### RUN RAIL : LE NOUVEAU TRANSPORT PUBLIC RÉSEAU RÉGIONAL DE TRANSPORT GUIDÉ- SECTION NORD

ENTRE STE-MARIE ET ENTRÉE NORD DE SAINT-DENIS/BERTIN

La Commission permanente du Conseil Régional a présenté les conclusions des études de faisabilité et d'opportunité du RRTG Nord (Réseau Régional de Transport Guidé) et de la solution adaptée : le choix d'un mode ferré léger au sol le long du Boulevard Sud (RN6) entre les pôles Duparc et Bertin.

La Commission a validé la mise en place des autorisations de programme général de l'opération de création du Réseau Régional de Transport Guidé - Section Nord entre Sainte-Marie et Saint-Denis.

Une enveloppe de 5.000.000 € a été approuvée pour permettre la poursuite des études pré- opérationnelles du RRTG Nord, avec notamment le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

La section Nord c'est :

- 10 stations sur 10 km pour une vitesse commerciale de l'ordre de 25km/h et d'une vitesse de pointe de 70 km/h.
- temps de trajet estimé à 20 minutes
- fréquence de la desserte en heure de pointe est de 7,5 minutes maximum
- 30 000 voyageurs/jours en première phase, jusqu'à 50 000 à terme

Pour rappel, Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), approuvé par décret en Conseil d'État en novembre 2011, fixe les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire à La Réunion aux horizons 2020-2030. Concernant le volet « transports en commun », le SAR préconise la réalisation d'infrastructures de type Transport en Commun en Site Propre (TCSP) à court-moyen terme dans chaque bassin de vie et définit, à plus long terme, un tracé de principe pour la réalisation du Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG) se développant sur un linéaire de 150 kilomètres entre Saint-Benoît et Saint-Joseph en passant par Saint-Denis et le littoral Ouest.





## PILIER 2

### RUN RAIL :

# LE NOUVEAU TRANSPORT PUBLIC RÉSEAU RÉGIONAL DE TRANSPORT GUIDÉ- SECTION NORD



## RRTG RÉSEAU RÉGIONAL DE TRANSPORT GUIDÉ



Secteurs Nord et Est : Saint-Denis / Saint-Benoît



Un projet régional  
décliné en  
plusieurs opérations

Tracé retenu  
entre Saint-Denis  
et Saint-Benoît



LA 2<sup>ÈME</sup> GÉNÉRATION  
DES GRANDS  
CHANTIERS

LA RÉUNION!  
positive!



## PILIER 2

### RUN RAIL :

#### LE NOUVEAU TRANSPORT PUBLIC RÉSEAU RÉGIONAL DE TRANSPORT GUIDÉ- SECTION NORD



## RRTG RÉSEAU RÉGIONAL DE TRANSPORT GUIDÉ

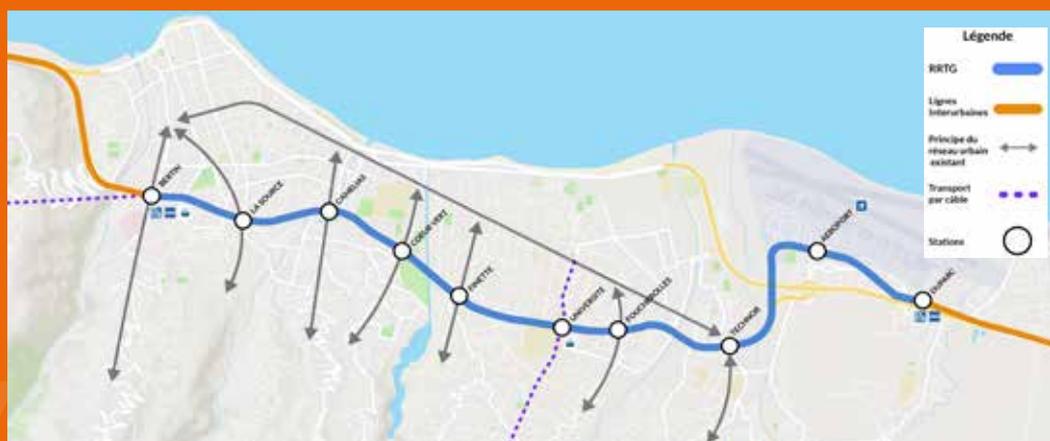


Secteur Nord : Bertin / Duparc

### En quelques chiffres :

- # 30 000 voyageurs par jour
- # 10 stations sur 10 kilomètres
- # Un temps de parcours de 20 minutes
- # Une vitesse de pointe de 70 km/h
- # Une fréquence de 7,5 min en heure de pointe
- # Une desserte de pôles d'intérêts régionaux : CHU, CGSS, Université, Hôtel de Région, Technor, Aéroport Roland Garros
- # Un coût d'investissement de 300 millions d'euros TTC
- # Un coût d'exploitation de 8,3 millions d'euros TTC par an

### Début des travaux : fin 2020



LA 2<sup>ÈME</sup> GÉNÉRATION  
DES GRANDS  
CHANTIERS

LA RÉUNION!  
positive!



LA RÉUNION!  
positive!



## PILIER 2

### RUN RAIL :

### LE NOUVEAU TRANSPORT PUBLIC RÉSEAU RÉGIONAL DE TRANSPORT GUIDÉ- SECTION NORD



## RRTG RÉSEAU RÉGIONAL DE TRANSPORT GUIDÉ



Secteur Nord : Bertin / Duparc

### Pôle d'échanges de Bertin



© Egis / L'Atelier Architectes



© Egis / L'Atelier Architectes

### Mazagran



LA 2<sup>ÈME</sup> GÉNÉRATION  
DES GRANDS  
CHANTIERS

LA RÉUNION!  
positive!





## PILIER 2

### RUN RAIL :

### LE NOUVEAU TRANSPORT PUBLIC RÉSEAU RÉGIONAL DE TRANSPORT GUIDÉ- SECTION NORD



## RRTG RÉSEAU RÉGIONAL DE TRANSPORT GUIDÉ



Secteur Nord : Bertin / Duparc

Université



© Egis / L'Atelier Architectes



© Egis / L'Atelier Architectes

Technor



LA 2<sup>ÈME</sup> GÉNÉRATION  
DES GRANDS  
CHANTIERS

LA RÉUNION!  
Positive!



LA RÉUNION!  
Positive!



**INTERMODALITÉ :**  
COMMENT  
LA RÉGION FAVORISE  
LA MOBILITÉ  
DURABLE ?

PILIER 2

## PILIER 2

# INTERMODALITÉ : COMMENT LA RÉGION FAVORISE LA MOBILITÉ DURABLE ?

### LA PLANIFICATION RÉGIONALE DE L'INTERMODALITÉ (PRI)

Chaque jour, plus de 2,5 millions de déplacements sont réalisés sur notre île. Depuis 2010, la collectivité régionale s'attache à améliorer les transports à travers un aménagement durable du territoire. A vélo, en co voiturant, ou via les transports collectifs... de plus en plus de Réunionnais adoptent de nouvelles façons de se déplacer en combinant parfois différents modes. Un objectif régional pour favoriser une mobilité durable et une plus forte intermodalité.

### PLANIFICATION RÉGIONALE DE L'INTERMODALITÉ<sup>1</sup> : UN DOCUMENT DE COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

Ce document, en cours d'élaboration, complète le SRIT (Schéma Régional des Infrastructures de Transports), qui est davantage orienté vers les infrastructures que vers les services. À l'échelle régionale, la PRI coordonne les politiques conduites en matière de mobilité par les collectivités publiques, en ce qui concerne **l'offre de services, l'information des usagers, la tarification et la billettique.**

Elle a pour objectifs :

- **d'assurer la cohérence des services de transport public et de mobilité offerts** aux usagers sur le territoire régional dans l'objectif d'une complémentarité des services et des réseaux ;
- de définir **l'articulation entre les différents modes de déplacement**, notamment en ce qui concerne la mise en place de pôles d'échanges ;
- d'informer les usagers sur l'ensemble de l'offre de transports, à permettre la mise en place de tarifs donnant accès à plusieurs modes de transport et la distribution des billets correspondants.



## PILIER 2

### INTERMODALITÉ : COMMENT LA RÉGION FAVORISE LA MOBILITÉ DURABLE ?

#### ZOOM SUR

### Les enjeux d'une intermodalité<sup>1</sup> sur le territoire

- **Sociétal** : maîtrise de la congestion routière, augmentation du report modal vers les transports collectifs (TC), renfort du principe du droit à la mobilité et équité dans la société ;
- **Urbain** : meilleure intégration des transports en commun dans la ville, amélioration du cadre de vie ;
- **Environnemental** : réduction des gaz à effet de serre, réduction de la facture énergétique ;
- **Pour l'usager** : optimisation de l'information voyageur et amélioration de ses déplacements, réduction des coûts en TC par rapport à la voiture individuelle, réduction et amélioration du temps d'attente à travers une régularité des TC.

#### Rappel :

### La Région chef de file de l'intermodalité et la complémentarité des transports

Depuis la promulgation de la loi NOTRe [Nouvelle Organisation Territoriale de la République] le 7 août 2015, la Région s'est vue confier l'exclusivité dans le domaine du transport interurbain. Ainsi, à compter du 1er janvier 2017, la Région Réunion a repris la gestion du réseau CAR JAUNE, l'occasion de tester l'intermodalité sur ce site de Duparc, notamment avec le réseau CITALIS de la CINOR (géré par la SODIPARC, délégataire).

<sup>1</sup>Intermodalité et complémentarité des transports (Définition)

Terme employé en géographie des transports, l'intermodalité est l'utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement. Elle doit garantir un parcours « porte-à-porte », sans rupture entre les différents modes de transports utilisés au cours de ce même déplacement (voiture, tram, bus, vélo, train, avion, navette fluviale ou maritime).

## PILIER 2

### INTERMODALITÉ : COMMENT LA RÉGION FAVORISE LA MOBILITÉ DURABLE ?

#### LES INFRASTRUCTURES QUI FAVORISENT LA MOBILITÉ DURABLE

##### → Les aires de covoiturage

L'aménagement des aires de covoiturage vient faciliter et encourager la pratique du covoiturage qui s'est développée lors de la mise en service de la Route des Tamarins en 2009. La création de parkings relais et d'aires de covoiturage est en cohérence avec les réseaux de transports en commun du territoire afin de faciliter l'intermodalité. Il s'agit également d'observer le développement de nouvelles pratiques afin de pouvoir répondre aux besoins des usagers.

À ce jour, 300 places de parkings de covoiturage ont été aménagées sur le territoire : Duparc, la Marine (Sainte-Suzanne), échangeur de Bellemène, Ermitage, Aire du Tabac, Colimaçons et Étang-Salé.

L'aménagement de l'aire de co voiturage à la ZAC Portail de Saint-Leu (50 places) est en cours et devrait être livrée dans le courant de l'année 2019.

##### → Les axes TCSP

La réalisation des infrastructures de TCSP doit être associée, pour les lignes les plus fréquentées, à des équipements permettant l'augmentation de la fréquence de desserte, la cadence et la régularité du service, sur de larges plages horaires.

Ainsi, un aménagement spécifique dédié aux transports en commun permet :

- > de donner aux transports en commun des possibilités de circulation sur des routes congestionnées ;
- > de respecter les horaires et d'être réguliers, proposant ainsi une offre de transport compétitive à la voiture.



## PILIER 2

### INTERMODALITÉ : COMMENT LA RÉGION FAVORISE LA MOBILITÉ DURABLE ?

#### → La Voie Vélo Régionale

La Voie Vélo Régionale (VVR), est un réseau structurant autour de l'île pour valoriser le maillage urbain et les sites touristiques par la pratique du vélo. Son aménagement se poursuit pour permettre de favoriser les déplacements doux partout à La Réunion. Représentant un réel potentiel pour les déplacements urbains et périurbains de courtes et moyennes distances, les modes doux entrent également dans le développement de l'intermodalité avec des combinaisons possibles entre le vélo, la voiture et les transports en commun. L'objectif est donc d'assurer une cohérence et un lien entre ces aménagements.

#### BON À SAVOIR

Plusieurs nouveaux tronçons dédiés aux vélos ont été livrés fin 2017, notamment :

- 1,4 km sur la route des laves ;
- 1,4 km au niveau de Col de Bellevue.

Ce sont au total plus de 113 km de voie vélo qui ont été aménagés par la collectivité régionale.

En 2018, la Région poursuit l'aménagement de l'infrastructure dédiée au vélo sur le territoire (livraison de : 1,1 km entre les giratoires Rose des Vents et Vilebrequins au Port / Possession ; - 4,4 km entre le giratoire Eden et l'échangeur de Trou d'Eau )

